

La prise en compte du changement climatique dans les études stratégiques

« Conflits environnementaux », « sécurité environnementale », « guerres de l'eau », « migrations environnementales »... Au regard de ces concepts et de leur propagation médiatique, l'environnement deviendrait-il une source croissante de tensions et de conflits ? Depuis la fin des années 1980, une série de travaux, lancée par deux centres de recherche à Zurich et à Toronto, a tenté de rapprocher environnement et sécurité. Mais les conclusions de ces études ont jusqu'alors été jugées trop générales et peu opérationnelles par les États¹.

La mise en évidence d'un changement climatique mondial et son origine anthropique ont souligné la capacité croissante de l'homme à influer sur les écosystèmes. Les perceptions de l'environnement évoluent dès lors : d'un stock de ressources naturelles nécessaires aux activités humaines ou déterminant des logiques de puissance, l'environnement se transforme en une source potentielle d'instabilité sociale, économique et politique pour les États et le système international. En outre, l'interpénétration entre l'environnement et des enjeux stratégiques variés, notamment l'alimentation, l'eau douce et l'énergie, se renforce au point de rendre leur traitement difficilement dissociable.

Intégrer les facteurs environnementaux à une sécurité élargie

Les premières tentatives de prise en compte de l'environnement dans des études stratégiques ont logiquement accompagné l'élargissement de la notion de sécurité et ses déclinaisons. La recherche d'une sécurité globale (*comprehensive security*) prend en compte toutes les formes d'insuffisance ou d'instabilité, qu'elles soient ou non militaires. Cette évolution du concept mène également à une sécurité éclatée qui investit tous les domaines d'intervention de l'État : sécurité humaine, environnementale², économique, alimentaire, énergétique... Le système politique semble alors revenir à sa fonction primordiale : prévenir les instabilités qui le menaceraient. C'est l'objet même de la régulation sociale et politique, qui se définit comme l'adaptation au changement, ou encore une « mise en compatibilité »³. Les fonctions étatiques sont dès lors revues sous l'angle de la sécurité. Sa déclinaison environnementale illustre moins une sécurisation de l'environnement que l'imbrication de celui-ci dans des enjeux stratégiques, c'est-à-dire jugés essentiels pour la stabilité de l'État, comme la production agricole ou l'énergie.

La nouvelle dynamique de ce champ de recherche, générée par le changement climatique, n'estompe pas pour autant les réticences de la recherche stratégique à l'égard de la prise en compte des facteurs environnementaux. À

l'horizon de la prospective stratégique – une trentaine d'années tout au plus –, les effets du réchauffement sont-ils significatifs ? Quels scénarios d'émissions, et donc de réchauffement, retenir ? La précision des modèles climatiques ne décroît-elle pas à mesure que le cadre géographique auquel on les applique est restreint ? Ou plus simplement, le changement climatique, phénomène global aux effets différenciés⁴, révolutionne-t-il pour autant la prospective stratégique ?

Pour gagner en portée analytique, il convient tout d'abord de substituer à la recherche d'une causalité, qui constituait l'écueil des premiers travaux sur les conflits environnementaux, des approches par les risques. Les facteurs environnementaux accentuent-ils ou ralentissent-ils les dynamiques sociales, économiques et politiques à l'échelle locale, nationale ou régionale ? Le mécontentement social provoqué par la dégradation de l'environnement vient-il par exemple se cumuler avec des revendications d'autres origines ? Isoler les problèmes environnementaux conduit à surestimer leurs impacts, tandis que les écarter prive l'analyse de références de terrain. Le changement climatique paraît ainsi indissociable des autres formes d'altération de l'environnement naturel et humain. Comment discerner, en matière de pertes de surfaces agricoles, ce qui relève de la désertification naturelle, de la surexploitation des ressources en eau, de l'érosion et l'alluvionnement, de la déforestation, de l'urbanisation ou du réchauffement global ?

Le caractère multidimensionnel de l'étude, et la complexité qui est son corollaire, implique ensuite de restreindre l'aire géographique de l'analyse à l'échelle du bassin hydrographique tout au plus. Le bassin-versant, qu'il soit interne ou international, apparaît en effet comme le cadre le plus adapté à l'intégration des facteurs environnementaux pour trois raisons. Premièrement, l'eau douce devient une contrainte s'imposant aux décideurs, et surdétermine des choix politiques, économiques et sociaux. Deuxièmement, le niveau local s'avère être à la fois le cadre des tensions environnementales et celui de leur résolution. Troisièmement, l'échelle du bassin

¹ Tobias Haghmann, « Confronting the Concept of Environmentally Induced Conflict », *Peace, Conflict and Development*, n° 6, janvier 2005.

² Philippe Le Prestre, « Sécurité environnementale et insécurités internationales », *Revue québécoise de droit international*, vol. 11, n° 1, 1998.

³ Patrice Duran, *Penser l'action publique*, coll. « Droit et société », n° 27, LGDJ, Paris, 1999, p. 14.

⁴ Patrick Allard, « Malaise dans la climatisation. Le changement climatique et la sécurité des États », *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant / La Documentation française, Bruxelles / Paris, vol. 6, 2005, pp. 942-951.

hydrographique facilite la prise en compte des effets du changement climatique. L'économiste britannique Nicholas Stern aime ainsi rappeler que si le réchauffement climatique se mesure en degrés Celsius, il s'exprime en termes hydriques – inondations, sécheresses, cyclones, évaporation, précipitations moyennes, etc.

Cette démarche passe enfin par l'inventaire des vulnérabilités – forte densité de population, forte dépendance à la production agricole locale – et des facteurs de résilience qui permettent de prévenir et mieux gérer les crises. À cette grille adaptée aux catastrophes naturelles, il faut ajouter les vulnérabilités d'ordre politique – concurrences entre le centre et la périphérie, temps politique court en inadéquation avec les enjeux du changement climatique... – ou juridique – entraves à la liberté de circulation des populations rurales en Chine, qui peut conduire à une restriction, voire une perte, des droits sociaux...

Un déterminant des études de sécurité

L'imbrication des questions environnementales avec des enjeux stratégiques variés – énergie, relations diplomatiques, contrôle de l'exode rural, gestion de l'eau douce, régulation sociale et légitimité de l'ordre politique, production alimentaire... – rend leur traitement indissociable. Les conséquences du changement climatique sur le « triangle » eau, agriculture et énergie illustrent cette constatation.

La faible part de la production de céréales échangée dans le monde (3 % pour le riz, 15 % pour le blé, 20 % pour le maïs) expose leurs cours mondiaux à de fortes variations à la moindre incertitude concernant les récoltes. Or la diminution des terres cultivables et les pertes de cultures devraient s'accélérer, notamment à cause de précipitations et de cyclones plus intenses, de sécheresses estivales plus marquées, de l'élévation du niveau des mers et de l'extension des aires de départ de feu.

Dans le même temps, les rendements de l'agriculture pluviale pourraient diminuer de moitié d'ici à 2020 dans certains pays africains du fait de la diminution de la pluviosité annuelle et de l'augmentation de la superficie des terres arides et semi-arides (5 à 8 % en Afrique en 2080).

La sécurité alimentaire risque ainsi d'échapper encore davantage aux États les plus vulnérables pour devenir de plus en plus interdépendante, régionale et internationale. Quelle sera alors l'acceptabilité politique et économique d'une dépendance alimentaire ? L'examen de la doctrine de sécurité de la République populaire de Chine souligne par exemple l'amalgame fait entre dépendance et ingérence extérieure⁵. Les tensions seront également internes. Du fait de ses multiples dimensions, notamment sociales, l'agriculture est extrêmement difficile à réformer, quels que soient les pays, ce qui entretient des pratiques inadaptées à la ressource hydrique disponible. Les besoins du secteur

agricole seront en outre exposés à la concurrence croissante des autres usages de l'eau.

La mobilisation de la ressource en eau, dans un contexte de rareté relative, exige de plus en plus d'énergie. Or, le changement climatique accroît les demandes en eau, les coûts de mobilisation – comme pour le dessalement –, tout en diminuant la ressource disponible pour la production d'hydro-électricité. Dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, la seule demande en électricité pour la mobilisation et la production d'eau douce en 2025, pourrait représenter la moitié des consommations en électricité en 2000⁶.

Qu'il s'agisse de l'hydro-électricité ou de son usage comme source de refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, l'utilisation de l'eau à des fins énergétiques est menacée par le changement climatique, qui entraîne deux conséquences : l'altération du débit des cours d'eau et la hausse de leur température estivale. La diminution du débit annuel des cours d'eau et l'enlisement des réservoirs ont ainsi conduit à une production hydro-électrique au Maroc de deux à sept fois inférieure à la capacité de production théorique. La France a aussi été confrontée, en juillet 2006, à d'importantes réductions de puissance de ses centrales nucléaires le long du Rhône, entraînant des risques pour la sécurité et la stabilité du réseau⁷. Des températures supérieures à 27 °C avaient été mesurées dans les eaux de surface dès la sortie du lac Léman.

En matière d'approvisionnement en eau potable, la gestion de l'offre et les solutions techniques sont généralement préférées à la gestion de la demande ou à des actions mixtes. Sécuriser les quantités d'eau utilisées, ou s'appuyer sur des ressources de substitution – eau dessalée, transferts massifs – évite en effet de remettre en cause les usages et compromis sociaux existants. Or, dans la plupart des bassins dits « à risques » déjà identifiés, la ressource disponible risque de diminuer. Des politiques exclusivement basées sur la gestion de l'offre se révèlent en fait être une vulnérabilité supplémentaire au changement climatique et une source de tensions internes et régionales.

Alexandre Taithe *

* Chargé de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

⁵ Voir Valérie Niquet, « La doctrine de sécurité de la République populaire de Chine », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 3, 2002, pp. 646-662.

⁶ Plan Bleu, *Des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau et en énergie pour faire face au changement climatique*, coll. « Les Notes du Plan Bleu », n° 9, novembre 2008 (www.planbleu.org/publications/4p_eau_energie.pdf).

⁷ Voir Gaëlle Thivet, « Eau/énergie, énergie/eau et changement climatique en Méditerranée », chapitre 10, in Plan Bleu, *Changement climatique et énergie en Méditerranée*, juillet 2008 (www.planbleu.org/publications/changement_clim_energie_med_FR.pdf).